



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/416

Approbation d'une convention type de mécénat entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et plusieurs mécènes pour le financement de l'acquisition de l'œuvre « Guignol » de Bernard Pras.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/416 - APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEES GADAGNE ET PLUSIEURS MECENES POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE L'ŒUVRE « GUIGNOL » DE BERNARD PRAS.

(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées aux articles 238 bis du code général des impôts, autorisent les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/ Gadagne - Musée des arts de la marionnette a élaboré un projet associant les acteurs économiques et les donateurs privés au développement de la politique d'acquisition du musée.

Gadagne - musée des arts de la marionnette (MAM) a ainsi souhaité faire l'acquisition de l'œuvre contemporaine *Guignol* de Bernard Pras, réalisée en 2019.

Guignol partage avec le musée des arts de la marionnette une longue histoire. Le MAM conserve ainsi dans ses collections 33 marionnettes de Guignol provenant de différents théâtres ou dynasties de guignolistes.

L'œuvre contemporaine de Bernard Pras dédiée à Guignol a retenu l'attention du MAM compte tenu des passerelles pouvant être établies entre le travail de Bernard Pras « véritable illusionniste de la matière » et le marionnettiste, dont l'art est au carrefour des arts plastiques, des arts de la scène, de l'art de voir et de celui d'écouter.

Bernard Pras est « un artiste plasticien à l'œil aiguisé » qui réinterprète aussi dans ses installations des personnages populaires.

Son « Guignol » créé en 2019, installation pérenne, est composée d'objets ou de parties d'objets et de matériaux hétéroclites. Cette combinaison de matériaux, de formes et de couleurs, vue à travers une lentille installée à l'avant de l'installation, permet au visiteur de découvrir le personnage de Guignol.

L'acquisition de cette œuvre par le MAM s'inscrit dans la redéfinition de la politique d'acquisition du musée dont la refonte du parcours (ouverture du nouveau parcours fin 2018) a ouvert à de nouveaux questionnements sur le théâtre de marionnettes et plus largement sur le rôle de l'art dans la société.

L'intérêt de cette acquisition pour le musée est aussi lié au projet scientifique et culturel (PSC) du musée qui est de s'ancrer dans le territoire et dans la création contemporaine.

Cette acquisition se fait auprès de la galerie Pallade, propriétaire de l'œuvre, pour un montant de 18 000 €

Des entreprises ont manifesté le souhait d'être mécènes de ce projet d'acquisition.

Ces entreprises s'engagent à soutenir la politique d'acquisition du musée en participant au financement de ces marionnettes contemporaines en effectuant un don en numéraire auprès du MAM (musée des arts de la marionnette) – Gadagne - Ville de Lyon, pour un montant global de 16 800 €

Les mécènes sont les suivants :

- Montant du mécénat : 2 600 € pour chaque mécène :
 - Société BATILYON Promotion Immobilière
 - Société SCOB Entreprise de Gros œuvre
 - Société DOUZET Entreprise de Plomberies
 - Société BATIGNE Entreprise de Serrurerie
 - Société DSL Entreprise de Plâtrerie Peinture
 - Société NORBA Entreprise de Menuiserie

- Montant du mécénat : 1200 € pour :
 - Cabinet Stéphane PUBELLIER

La Ville de Lyon / Gadagne – Musée des Arts de la Marionnette s'engage à :

- Intégrer le logo et / ou la mention de la marque de chaque mécène sur le communiqué de presse du musée des arts de la marionnette présentant l'acquisition par le musée de l'œuvre contemporaine de Bernard Pras dédiée à Guignol grâce aux dons des mécènes, envoyé courant 2021, à l'ensemble des rédactions lyonnaises (fichier presse de Gadagne à jour de + de 200 contacts de professionnels des médias).

Valorisation pour chaque mécène : 200 euros

- Fournir des invitations pour entrer à Gadagne

Chaque mécène bénéficiera d'invitations pour des invités de son choix. Il s'agit d'entrée plein tarif à l'ensemble du musée Gadagne qui comprend notamment l'entrée au Musée des Arts de la Marionnette. Prix public d'une entrée plein tarif à Gadagne en période d'exposition : 8 €

- 8 invitations pour le Cabinet Stéphane PUBELLIER

Valorisation pour le mécène : (8 places x 8 euros la place) : 64 euros

- 40 invitations pour BATILYON, SCOB, DOUZET, BATIGNE, DSL, NORBA

Valorisation pour chaque mécène : (40 places x 8 euros la place) : 320 euros

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention type ci-après annexée.

Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à un montant de 264 € pour le Cabinet Stéphane PUBELLIER et à 520 € euros pour les sociétés BATILYON, DOUZET, BATIGNE, DSL et NORBA et restent dans les limites de 25% du don pour chaque entreprise, et excluent toutes contreparties en termes de publicité.

Vu ladite convention type de mécénat ;

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention type de mécénat susvisée, établies entre la Ville de Lyon/Gadagne-Musée des arts de la marionnette et des mécènes pour l'acquisition d'une œuvre contemporaine de Bernard Pras dédiée à Guignol est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 3- La recette en découlant, soit 16 800 € sera imputée sur le budget 01, année 2021, nature 10251, programme 00005, opération 60047527, ligne de crédit 106964.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET